

REGLEVENT



SOMMAIRE

Ce règlement particulier complète la réglementation générale des rallyes français.

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMME

PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

ARTICLE 1P. ORGANISATION

COMITÉ D'ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS 1.2P. ÉLIGIBILITÉ

1.3P. VÉRIFICATIONS

ARTICLE 2P. ASSURANCES

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Modalités et date limite d'engagement.
3.1.10P. Nombre d'engagés maximum.
3.1.11P. Droits d'engagements.

3.1.12P. Acceptation de la demande d'engagement.

3.2P. ÉQUIPAGES

3.3P. ORDRE DE DÉPART

ARTICLE 4P. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

4.2P. PNEUMATIQUES: REGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

4.3P. ASSISTANCE

4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

ARTICLE 5P. PUBLICITÉ

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

6.2P. RECONNAISSANCES

6.2.1P. Nombre de passage en reconnaissance.

6.2.5P. Durée

6.3P. CARNET DE CONTRÔLE

6.4P. CIRCULATION

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DÉPART

7.2P. DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

7.2.11P. Signes distinctifs.

7.3P. CONTRÔLE DE PASSAGE - CONTRÔLE HORAIRE – MISE HORS COURSE

7.4P. CONTRÔLE DE REGROUPEMENT

7.5P. ÉPREUVES SPÉCIALES (ES)

7.6P. PARC FERMÉ

ARTICLE 8P. RÉCLAMATIONS - APPELS

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. REMISE DES PRIX

PROGRAMME - HORAIRES

PROGRAMME

Parution du Règlement		Dès l'obtention du VISA FFSA
Ouverture des engagements		Dès l'obtention du VISA FFSA
Distribution du carnet d'itinéraire		Vendredi 13 Novembre 2015
Clôture des Engagements		Lundi 9 Novembre 2015 à Minuit
Liste des Engagés et attribution des N°		Dimanche 15 Novembre 2015
Permanence du Rallye	A AJACCIO PC Course – Mairie De L'Ile Rousse 1 Avenue David DARY	Jusqu'au Jeudi 19 Novembre 2015 du Vendredi 20 Novembre 2015 au Dimanche 22 Novembre 2015
Vérifications Administratives	MAIRIE DE L'ILE-ROUSSE 1 Avenue David DARY	Vendredi 20 Novembre 2015 De 14h00 à 18h00
Vérifications Techniques	PARKING MARIN (en contrebas de la Mairie) à L'ILE-ROUSSE	Vendredi 20 Novembre 2015 De 14h15 à 18h15
Publication de la liste des autorisés à partir et des heures et ordres de départ de la 1 ^{ère} Étape	PC Course – Mairie De L'Ile Rousse 1 Avenue David DARY	Vendredi 20 Novembre 2015 A 19h00
Départ de la 1 ^{ère} Étape	PLACE PAOLI - ILE-ROUSSE	Vendredi 20 Novembre 2015 15' après le dernier concurrent du Rallye V.H.C.
Arrivée de la 1 ^{ère} Étape	PLACE PAOLI - ILE-ROUSSE	Vendredi 20 Novembre 2015 A 22h28
Affichage des résultats provisoires de la 1 ^{ère} Étape et des heures et ordres de départ de la 2 ^{ème} Étape	PC Course – Mairie De L'Ile Rousse 1 Avenue David DARY	Samedi 21 Novembre 2015 A 07h00
Départ de la 2 ^{ème} Étape	PLACE PAOLI - ILE-ROUSSE	Samedi 21 Novembre 2015 A 8h00
Arrivée de la 2 ^{ème} Étape	PLACE PAOLI - ILE-ROUSSE	Samedi 21 Novembre 2015 A 17h12
Affichage des résultats provisoires de la 2 ^{ème} Étape et des heures et ordres de départ de la 3 ^{ème} Étape	PC Course – Mairie De L'Ile Rousse 1 Avenue David DARY	Samedi 21 Novembre 2015 A 21h00
Départ de la 3 ^{ème} Étape	PLACE PAOLI - ILE-ROUSSE	Dimanche 22 Novembre 2015 A 08h00
Arrivée de la 3 ^{ème} Étape	PLACE PAOLI - ILE-ROUSSE	Dimanche 22 Novembre 2015 A 13h31
Vérifications techniques finales	GARAGE FREDENUCCI ILE-ROUSSE	Dimanche 22 Novembre 2015
Publication des résultats provisoires du Rallye	PC Course – Mairie De L'Ile Rousse 1 Avenue David DARY	Dimanche 22 Novembre 2015 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en Parc Fermé
Remise des prix	PLACE PAOLI - ILE-ROUSSE	Dimanche 22 Novembre 2015 PODIUM

PROGRAMME DES RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

1ère réunion du collège des commissaires sportifs PC Course – Mairie De L'Ile Rousse Vendredi 20 Novembre 2015 à 17h00

1 Avenue David DARY

2^{ème} réunion du collège des commissaires sportifs PC Course – Mairie De L'Ile Rousse Vendredi 20 Novembre 2015 à 23h30

1 Avenue David DARY

3^{ème} réunion du collège des commissaires sportifs PC Course – Mairie De L'Ile Rousse Samedi 21 Novembre 2015 à 18h30

1 Avenue David DARY

4^{ème} réunion du collège des commissaires sportifs PC Course — Mairie De L'Ile Rousse Dimanche 22 Novembre 2015 à 15h00

1 Avenue David DARY

Secrétariat du Rallye ASA CORSICA Jusqu'au Jeudi 19 Novembre 2015

Parc d'Activité de la Gravona

Lieu-dit Sinale 20167 TAVACO Tél.: 04.95.21.28.39 Fax: 04.26.07.42.46 Mail: asacorsica@orange.fr

PC Course – – Mairie De L'Ile Rousse du Vendredi 20 Novembre 2015 1 Avenue David DARY au Dimanche 22 Novembre 2015

Tél. 06.89.34.24.81

Mail: asacorsica@orange.fr

Permanence du Rallye - P.C. Course PC Course – Mairie De L'Ile Rousse

1 Avenue David DARY Tél. 06.89.34.24.81 Mail : asacorsica@orange.fr

Tableau Officiel d'Affichage PC Course – Mairie De L'Ile Rousse

1 Avenue David DARY

P.C. Presse PC Course – Mairie De L'Ile Rousse

1 Avenue David DARY

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile CORSICA en qualité d'organisateur administratif et technique organise, les 20, 21 et 22 Novembre 2015 le

18ème RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (CPEA)

Le présent règlement a été enregistré auprès de la Fédération Française du Sport Automobile, sous le permis d'organisation FFSA N° 295 en date du21/09/2015 et a été visé par le Comité Régional du Sport Automobile Corse sous le visa N°04N15 en date du 17/08/2015.

Le 18^{ème} RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (CPEA) est organisé conformément au règlement Sportif de la FFSA, à la réglementation générale des rallyes et au présent règlement. Il est ouvert aux licenciés titulaires d'une licence nationale en cours de validité.

COMITÉ D'ORGANISATION

Président	Р. ВОЇ
Vice-président	S.FOLACCI
Secrétaires	J.F.LORENZI M.PONZEVERA
Trésorier	J.M. ACQUAVIVA
	D.PAREIN

Membres	L. ABAT	J.C. FEDERICCI	V. ROUSTAND
	J. BOÏ	S.P SAVELLI	J.PETRETTI
	I. CASASOPRANA	C. MARCHINI	S. CASASOPRANA

Adresse du Secrétariat Permanent	ASA CORSICA Parc d'Activité de la Gravona Lieu-dit Sinale	Tél.: 04.95.21.28.39 Fax: 04.26.07.42.46 Mail: asacorsica@orange.fr
	20167 ΤΔΥΔΟΟ	Maii . asacoisica@orange.n

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA	J.C. LEFORESTIER	1756
Directeur de Course	J. DAUBIGNE	6560
Directeur de Course Adjoint	J. LORRÉ	10395
Adjoints à la Direction de Course	N.BONNET	7422
	L.FABRE	49196
Président du Collège des Commissaires Sportifs	F. ZYCH	4626
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	C. EYDOUX	8178
	A. ROSSI	7529
	D.BALDASSARI	5820
	G.BERTRAND	5705
Juge de fait	R.CIANELLI	15509
Délégué à l'Organisateur technique	I. CASASOPRANA	8023
Directeur de course délégué Voiture Tricolore	G. GHIGO	1967
	D. GHIGO	1968
Directeur d'Epreuves Spéciales	M. PONZEVERA	166079
	C. CANADA	7252
Commissaire Technique responsable	M. LE BORGNE	29951
Commissaires Techniques	M. RAMU	2669
	V. ROUSTAND	122514
	H. PINET	11855
	R. CORBET	6850
	P. VIEUX	113719
	J. CAMPANA	4045

Chargés des relations avec les concurrents	S. LE BORGNE	35629

V. FATTACCIO 8025

Médecin chef

Responsable Commissaires J.BOI 27373

Responsable Matériel D. PAREIN 206998

Responsable PC Temps LC CHRONO

Responsable Transmission LVMC

Directeur de Course délégué aux Vérifications
Administratives

Directeur de Course délégué aux Vérifications Techniques

A.EYDOUX

7205

Directeur de Course délégué à la Publicité

L.FABRE

1.2P. ELIGIBILITÉ

Le 18^{ème} RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (CPEA) compte pour :

- ◆ La Coupe de France des Rallyes Coefficient 4.
- Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile Corse des Rallyes.
- ♦ Le Challenge de l'A.S.A CORSICA.

1.3P. VERIFICATIONS

Tout équipage participant au rallye devra se présenter au complet avec sa voiture aux vérifications administratives et techniques prévues le Vendredi 20 Novembre 2015 de 14h00 à 18h15, à l'heure qui lui sera fixée par voie de presse et par affichage au siège de l'ASA à partir du Lundi 09 Novembre 2015 à 18h00.

Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes décrites au Règlement Standard de la F.F.S.A.

Après les vérifications techniques, les concurrents rentreront en Parc Fermé jusqu'au moment du départ de la course.

1.3.2P. LE DÉPART SERA REFUSÉ à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

1.3.12P. CONTRÔLE FINAL

Les vérifications techniques finales seront effectuées au :

♦ GARAGE FREDENUCCI – ILE-ROUSSE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 18ème RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (CPEA) doit adresser au secrétariat du rallye *ASA CORSICA - Parc d'activité de la Gravona Lieu-dit Sinale – 20167 TAVACO*, la feuille d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 9 Novembre 2015 à Minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **110** voitures maximum. Les demandes d'engagement seront enregistrées chronologiquement jusqu'au plafond de 110.

3.1.11P. Les droits d'engagement sont fixés à :

- 500 € avec la publicité facultative des organisateurs pour les équipages 100% licenciés à l'ASA CORSICA.
- 530 € avec la publicité facultative des organisateurs pour les équipages 50% licenciés à l'ASA CORSICA.
- 550 € avec la publicité facultative des organisateurs pour les autres équipages.
- 1 100 € sans la publicité facultative des organisateurs.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée qui si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ou d'un reçu délivré par l'Autorité Sportive Nationale du concurrent.

3.2P. EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISÉES

Conforme au règlement standard FFSA.

N / FN - A / FA - R - F2000 - GT DE SERIE - GT+

4.1.2P. VITRES: position plaque AV (annexe 2)

4.2P. PNEUMATIQUES: RÉGLEMENTATION DE L'UTILISATION DES PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

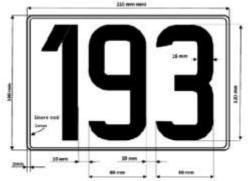
Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210 mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures 0, 00 et 000 en configuration course.

Le format de ces numéros et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma ci-dessous.



Couleur: traits noirs sur fond blanc.

Dans le cadre de l'application de a dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine.

De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

□ Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à

l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'article 5.4 du Règlement Standard des Rallyes 2015.

ARTICLE 5P. **PUBLICITE**

Conforme au règlement standard FFSA.

Publicité obligatoire (sur Plaques de rallyes, Panneaux de portières et plaque d'immatriculation avant)

- ♦ E. LECLERC.
- Commune de L'ILE-ROUSSE.

Publicité facultative (Bandeaux de pare-brise).

- Collectivité Territoriale de la Corse.
- Département de la Haute Corse.

En cas de modifications, celles-ci seront notifiées par additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. **DESCRIPTION**

Le 18ème RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (CPEA) représente un parcours de 444,23 Km.

Il est divisé en 3 étapes et 5 sections.

Il comportant 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 118,28 Km.

Les épreuves spéciales sont les suivantes :

Vendredi 20 Novembre 2015 :

◆ 1ère étape : L'ILE-ROUSSE/L'ILE-ROUSSE		Total Kms:	75,130 Kms
ES 1 : MONTEGROSSO - ZILIA	8,080 Kms		

Samedi 21 Novembre 2015:

◆ 2ème étape : L'ILE-ROUSSE/L'ILE-ROUSSE		Total Kms:	233,200 Kms
ES 2 : NOTRE DAME DE LA SERRA - PONT DU FANGO	21,700 Kms		

11,110 Kms ES 3: MONTEGROSSO - CATERI ES 4: NOTRE DAME DE LA SERRA - PONT DU FANGO 21.700 Kms ES 5: MONTEGROSSO - CATERI 11,110 Kms

Dimanche 22 Novembre 2015:

♦ 3ème étape : L'ILE-ROUSSE/L'ILE-ROUSSE Total Kms: 135,900 Kms

ES 6 : LOZARI - PALASCA	6,870 Kms
ES 7 : VILLE-DI-PARASO - FELICETO	15,420 Kms
ES 8 : LOZARI - PALASCA	6,870 Kms
ES 9 : VILLE-DI-PARASO - FELICETO	15,420 Kms

Total Kms: 444,230 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe " itinéraire ".

La découpe de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passage, parcs de regroupement etc... sont repris dans les carnets de contrôle et le carnet d'itinéraire.

L'heure officielle du rallye est celle de l'horloge parlante, téléphone 36.99, aucune contestation n'étant admise sur ce point.

L'intervalle minimum entre chaque voiture est de 1 mn (ART 15.1).

Dans le cas de modifications ou de suppressions d'Epreuve Spéciale, les concurrents en seront prévenus aussitôt que possible.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1P. Le nombre de passage en reconnaissance est limité à trois(3) au maximum.

6.2.5P. Les jours de reconnaissances autorisés sont les Samedi 14 et Dimanche 15 Novembre 2015, et les Mercredi 18 et Jeudi 19 Novembre 2015 de 08 h 00 à 17 h 00.

Des contrôles seront effectués par des officiels.

6.3P. CARNET DE CONTROLE

Conforme au règlement standard FFSA.

6.4P. CIRCULATION

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DÉPART

Le départ de la 1^{ère} étape sera donné 15 minutes après le rallye V.H.C. de minute en minute le **Vendredi 20 Novembre 2015**, dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

a) Commissaire de route
 b) Chef de Poste
 c) Relation Concurrents
 Chasuble ORANGE BARRE
 Chef de Poste »
 Chasuble ROUGE
 « Relation Concurrents »

7.3P. CONTROLES DE PASSAGES - CONTROLES HORAIRES - MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.4P. CONTROLE DE REGROUPEMENT

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5P. EPREUVES SPECIALES (ES)

Conforme au règlement standard FFSA.

7.6P. PARC FERME

Conforme au règlement standard FFSA.

Dans les Parcs Fermés, la pose de housses ou de tout autre dispositif recouvrant la voiture est interdite.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Il sera établi un classement partiel provisoires à l'issue de la première étape et de la deuxième étape.

Affichage : PC Course

1^{ère} Étape : Samedi 21 Novembre 2015 à 07h00. 2^{ème} Étape : Samedi 21 Novembre 2015 à 21h00.

3^{ème} Étape : Dimanche 22 Novembre 2015, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en Parc Fermé.

ARTICLE 10 - PRIX ET COUPES

PRIX EN ESPECES Aucun prix en espèces ne sera distribué lors de ce Rallye.

COUPES

•	Aux trois premiers du Classement Général	2x3	6
•	Au 1 ^{er} de chaque groupe	2x7	14
*	Au 1er de chaque classe	2x26	52
•	Coupe des Dames	2x1	2
•	Une coupe récompensera un commissaire de route ayant participé à l'épreuve	1x1	1

TOTAL des COUPES

75

TOUTES LES COUPES SONT CUMULABLES.

Le TROPHEE BANDINI récompensera le 1^{er} équipage Balanin.

Le CHALLENGE ANDRÉ FRANCISCI récompensera le 1er du Groupe N.

10.1P. REMISE DES PRIX

La remise des prix du 18^{ème} RALLYE NATIONAL DE BALAGNE (CPEA) aura lieu le Dimanche 22 Novembre 2015 sur le podium d'arrivée PLACE PASCAL PAOLI à L'ILE ROUSSE.